



ROCHEFORT

Le dimanche 23 août 2015

7ème Mémorial Gilbert Letêcheur: Interclub Elites s/c & U23 Coupe De Belgique

L'épreuve " 7ème Mémorial Gilbert Letêcheur " est organisée par l'ASBL Le Vélodrome de Rochefort et le Royal Vélo Club Les Gais Wallons d'Emptinne.

Directeur de course: Robert BAY Rue de la Cardamine 28 à 6900 Marche-en-Famenne - Tél 084/32 27 23 -
Gsm 0474/29 04 47 - mail: robbay@outlook.com

En collaboration avec la Ville de Rochefort représentée par son Echevin des Sports Monsieur Jean-Pol LEJEUNE.

Comité d'organisation

Président ASBL Le Vélodrome

Willy DARDENNE

Président RVC Emptinne

François GERARD

Secrétaire

Robert BAY

Trésorier

Guy LEMIRE

Responsables sponsoring

Jules de BARQUIN

Guy LEMIRE

Responsables restauration et buvette

Christian DAUVIN

Isabelle BEFF

Responsable circuit

Jean-Luc GIAUX

Responsable ligne d'arrivée

Jean-Marie DUMONT

Responsables podium

Willy DARDENNE

Jules de BARQUIN

Photographe

Alain LESOIR

Ambulance

AMS

Infirmière

Petite fille de Jules !!!

Centre hospitalier

Hôpital Princesse Paola

Rue du Vivier 24

6900 Marche-en-Famenne

Tél 084/21 91 11

Officiels

Président du jury:

FLEMAL Jacques

Commissaire 2:

DEFREYNE Martin

Commissaire 3:

FINCK Daniel

Commissaire 4:

GERARD François

Juge à l'arrivée:

CRASSET Guy

Commissaire moto 1:

YPPERSIEL Christian

Commissaire moto 2:

MAIRLOT Laurent

Commissaire résultats:

VAN STEEN Chris

Pilote moto 1:

PIRLOT Michel

Pilote moto 2:

PLOMB Rudy

Médecin de la course:

DEFAUW Luc !!!!

Speaker Radio Tour:

HAVELANGE Freddy

Opérateur:

HAVELANGE Michel

Photo Finish:

BOUILLOT Christian

Télécom:

Radio tour 2

Freq. 160.10625

Guide technique

Article 1 : Organisation

Le 7^{ème} Mémorial Gilbert LETECHEUR est organisé par L'ASBL du Vélodrome de Rochefort, le club cycliste Le RVC Les Gais Wallons d'Emptinne et se dispute sous les règlements de l'UCI. L'épreuve classée 1.12 IC Coupe de Belgique se dispute le dimanche 23 août 2015 au départ de Rochefort (Belgique) pour une arrivée à Rochefort (Belgique), 10 circuits locaux de 15 km 900.

Article 2 : Participation

L'inscription à l'épreuve se fait suivant le point 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site belgiancycling.be, avec une confirmation des coureurs participants 48 heures avant le départ de la course. Le règlement de la Lotto – Coupe de Belgique se trouve sur le site internet www.belgiancycling.be.

Article 3 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 23 août à la cafétéria du centre sportif de Jemelle à 5580 Rochefort. Le retrait des dossards, par les responsables d'équipes, se fait à la permanence le dimanche 23 août de 09hr00 à 10hr50. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 11 hr 00 à la cafétéria du centre sportif de Jemelle.

Article 4 : Radio-Tour

Les informations course sont émises : radio tour 2 Fréquence 160.10625. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence.

Article 5 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures.

La voiture neutre n°1 sera assurée par Daniel LACROIX

La voiture neutre n°2 sera assurée par Jean-Marie MAECK

Article 6 : Sécurité

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course, les officiels et par la Police.

Les photographes, de presse, à moto et à l'arrivée sont obligés de porter une chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du règlement entraînera une mise hors course immédiate. Les passages dangereux et / ou difficiles seront signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

Article 7 : Contrôle de départ

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 23 août 2015 pendant la présentation des coureurs entre 11 hr 45 et 12 hr 45 au podium sur le parking du centre sportif de Jemelle. Le double dossard est obligatoire. La signature des coureurs se fait **par équipe** et ce à la demande de l'organisateur.

Article 8 : Classements

Les classements seront établis, suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à la cafétéria du centre sportif de Jemelle.

Article 9 : Classements des Monts Taxis Pol

Sous la responsabilité du commissaire moto

6 GPM Taxis Pol du 3^{ème} passage et jusqu'au 8^{ème} passage de la ligne au sommet de la côte de Lorette à Rochefort.

- Points attribués : 5 - 3 - 1
- Prix GPM : 100 €(50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de premières places aux GPM et ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

Les prix seront remis aux coureurs, sur le podium, immédiatement après l'arrivée.

Article 10 : Classements des Rushs Athénée Royal de Jemelle-Rochefort

Sous la responsabilité du responsable photo finish

3 rushs AR Jemelle-Rochefort au 3^{ème} – 5^{ème} et 7^{ème} passage de la ligne d'arrivée

- Points attribués : 5 - 3 - 1
- Prix Rushs : 100 €(50 – 30 – 20)

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve.

En cas d'ex-aequo, le vainqueur sera le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de premières places aux RUSHS et en ensuite le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

Les prix seront remis aux coureurs, sur le podium, immédiatement après l'arrivée.

Article 11 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Communauté Française. Le contrôle antidopage se tiendra au centre sportif de Jemelle, au local indiqué « Contrôle Médical ».

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement, s'il doit subir le contrôle antidopage. L'organisateur et l'inspecteur médical veillent à l'affichage, à la ligne d'arrivée et à l'entrée du local prévu, de la liste des numéros du dossard des coureurs devant subir le contrôle.

Article 12 : Service médical

Une ambulance de la société AMS suivra la course du premier au dernier tour compris. Monsieur Luc DEFAUW sera le médecin de la course.

Article 13 : Protocole

Le vainqueur sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Monts, le vainqueur du prix des Rushs, le leader de la LOTTO Coupe de Belgique et le leader du classement individuel des Espoirs doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

Article 14 : Communication en course (oreillettes)

L'utilisation, des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance, par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve, est interdite.

Article 15 : Flèches de direction :

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et ou des suiveurs.

Article 16 : Réclamation

Toute réclamation, concernant un fait ou une décision intervenue durant la course, est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois, les réclamations, contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement, doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

Article 17 : Liste des prix individuels et interclubs

Elite 1.12 – IC Nat – CDB/BVB – Individuel

1500 €25 prix 260 200 150 125 100 75 60 50 40 40 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 20 20 20 20 20

Elite 1.12 – IC Nat – CDB /BVB – Interclubs

500 €10 prix 120 90 75 60 50 30 30 15 15 15

Article 18 : Dossards et plaque de cadre

L'organisateur insiste, auprès des directeurs sportifs, pour que les coureurs restituent les dossards et la plaque de cadre après l'épreuve au local du classement.

Article 19 : Pénalités

Le barème, des pénalités de l'UCI et de la RLVB, est le seul applicable.

Article 20 : Ravitaillement et zone verte

Zones de ravitaillement: - au km 50 jusqu'au km 139 depuis la voiture du directeur technique
- fixe du 3^{ème} au 9^{ème} tour compris, Avenue de Ninove à Jemelle

Une zone verte, avec des poubelles, sera mise à la disposition des coureurs pour qu'ils puissent jeter leurs déchets. Elle est située dans la ligne droite passant devant la piste, entre les 2 ronds-points, 500 m après la zone du ravitaillement.

Article 21 : Déviation à l'arrivée

A l'arrivée, les voitures des directeurs sportifs sont tenues d'emprunter la déviation mise en place par l'organisateur. Les véhicules des commissaires de course et les voitures drapeau rouge et drapeau vert franchissent la ligne d'arrivée.

Article 22 : Délais d'arrivée

Les coureurs, qui se présentent à chaque passage de la ligne d'arrivée avec un retard de plus de 4 minutes sur le peloton seront mis hors course par le juge à l'arrivée.

Article 23 : Départ et arrivée

Départ officieux : 12 hr 58 rue des Jardins à Jemelle.

Départ officiel : 13 hr 00 à la ligne d'arrivée route de Marche à Jemelle.

Arrivée : Elle sera jugée route de Marche à Jemelle vers 17 hr 00.

Article 24 : Sécurité course

- Drapeau rouge : Henri Vanderveken gsm 0477/22 83 07
- Drapeau vert camion balai : Patrick Halin
- Motards signaleurs : 4

Article 25 : Cérémonies protocolaires

- Les 3 premiers de l'épreuve
- Les 3 premiers du classement GPM Taxis Pol MONIN
- Les 3 premiers du classement RUSH Athénée Royal de Jemelle - Rochefort
- Le leader du classement de la Lotto - Coupe de Belgique
- Le leader au classement du meilleur jeune de la Lotto - Coupe de Belgique

Les coureurs sont tenus de se présenter au podium, au maximum 10 minutes après la fin de l'épreuve, pour la cérémonie protocolaire.

Article 26 : Liste des équipes engagées
Clubs retenus Lotto – Coupe de Belgique Elites s/c et U23 2015

- 1 Royal Antwerp B.C.
- 2 Smart Photo C.T.
- 3 WSC Hand in Hand Baal
- 4 KWC De Rupelspurters Boom
- 5 Vérandas Willems – Toitures Crabbe – CC Chevigny
- 6 Royal Cureghem Sportief
- 7 KSV Deerlijk – Gaverzicht
- 8 FCP- Glascentra C.T.
- 9 Sport en Moedig Genk
- 10 W.C. Steeds Vooraan Kontich
- 11 Douchy – Thalassa C.T. Oostende – Langemark
- 12 W.K. Noord – West Brabant
- 13 Van Eyck Sport
- 14 Wetterse Dakwerken – Trawobo – VDM C.T.
- 15 Zannata Cycling Team
- 16 XELtextiel - VDB Steenhouwerij C.T.
- 17 Cecemel C.T.
- 18 Dovy Keukens - FCC
- 19 Royal Cyclist'S Pesant Club Liégeois
- 20 C.T. 2020 Brugge
- 21 KWC Heist – Zuiderkempen
- 22 Illi Bikes C.T.
- 23 Arrow C.T.
- 24 Atom6 Topsantiek C.T.
- 25 Home Solution – Anmapa C.T.
- 26 Reno Systems – CKT C.T.
- 27 Rock Werchter Toekomstvrienden C.T.

Article 26 : Equipes engagées avec une wild card

- 28 Bofrost Prorace C.T.
- 29 T Palm – Pôle Continental Wallon
- 30 Team Ottignies – Perwez
- 31 Profel United C.T.

Pour infos à tous les responsables : les n° de GSM

Responsables podium : Willy Dardenne 0472/95 85 51

Jules de Barquin 0475/47 79 58

Responsable restauration et buvette : Christian Dauvin 0496/28 59 39

Responsable trésorerie : Guy Lemire 0495/16 24 97

Responsable ligne d'arrivée : Jean-Marie Dumont 0471/11 63 34

Responsable circuit : Jean-Luc Giaux 0475/82 82 15

Responsable course et contrôle antidoping : Robert Bay 0474/29 04 47

Radio – Tour :

Opérateur Télécom : HAVELANGE Michel

Radio-Tour : HAVELANGE Freddy

Les informations de la course sont émises :

- Radio Tour 2 Fréquence 160.10625

Photo finish : BOUILLOT Christian 0497/82 31 81

Résultats : VAN STEEN Freddy 0475/67 56 88

Speaker public : LACROIX Wandrille 0475/48 13 22

Contrôle anti-dopage : local du centre sportif de Jemelle, BAY Robert 0474/29 04 47

Service médical : Lison Alain U.S. EVENTS asbl 0491/37 95 88 !!!!!

Médecin de la course : Docteur DEFAUW Luc 0494/68 07 45 !!!!

Chauffeurs des véhicules de la course :

CLAES Christophe (Directeur de course)

VANDEN DRIESSCHE Vincent (Com 2)

DECAMP Stéphane (Com 3)

LESAGE Lionel (Com 4)

DION Noël (Juge arrivée)

TOCHE Jean-Pol (Médecin)



7^{ème} Mémorial Gilbert Letêcheur *Ville de Rochefort le 23 août 2015*

Coupe de Belgique interclubs élites s/c U23 : Départ à 13h00 Ligne d'arrivée Avenue de Ninove à Gemelle
159 km avec 6 GPM de Taxis Pol et 3 rushs Athénée de Gemelle: 10 circuits locaux de 15 km 900
Gemelle → Rochefort → Hamerenne → Wavreille → Gemelle

Infos : 0474/ 290 447 Robert Bay << Arrivée Avenue de Ninove vers 17h00>> Podium vers 17h20

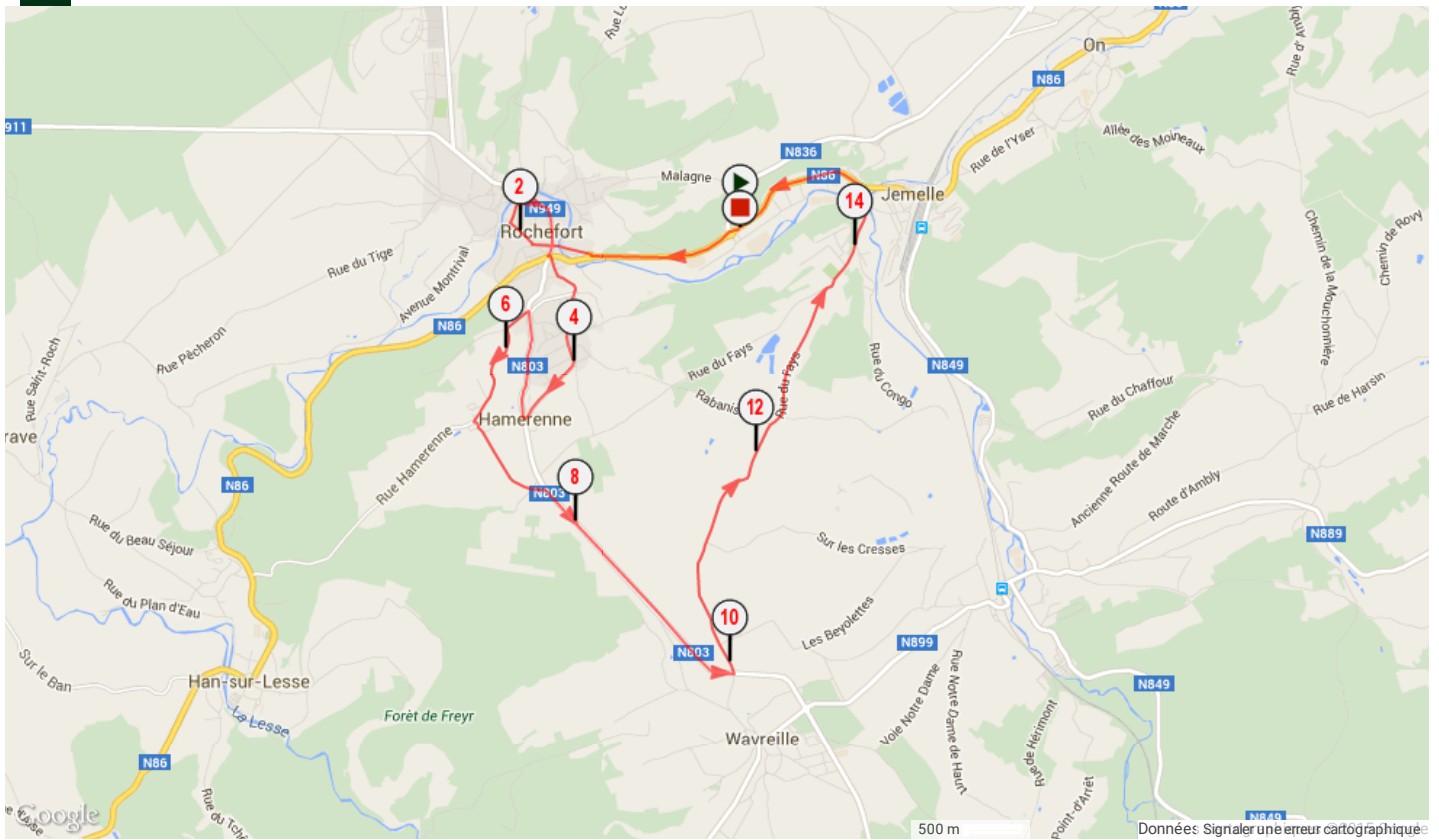
⚠ Arrêt par le Juge à l'arrivée à chaque passage de la ligne d'arrivée des coureurs se trouvant à plus de 4 minutes du peloton.

	Km parcourus	Km restants	40km/h	Commune Itinéraire	Dir	Carrefour/Jonction	Police	Signaleur	GPM
1	Km 0	159	13h00	Départ km 0 Gemelle Lilo Space	⊙↑	# Route de Marche			
2				Route de Marche	⊙↑	# Rond-point Lhoist			
3	Km 1.3	157.7	13h02	Rue Paul Nizan	⊙→	# RP Festival du Rire			
4	Km 1.8	157.2	13h03	Avenue d'Alost	→	#			
5	Km 2.0	157	13h03	Rue des Tanneries	↑	#			
6	Km 2.3	156.7	13h04	Rue de Behogne	→	#			
7	Km 2.9	156.1	13h04	Route de Marche	←	#			
8				Rue St Gervais	↑	#			
9				Rue Beauregard	↑	#			
10	Km 3.1	155.9	13h05	Avenue de Lorette	←	#			
11	Km 4.0	155	13h06	Rue Croix Saint Jean	→	#			GPM
12	Km 4.6	154.4	13h07	Rue Gouverneur Gruslin	→	#			
13	Km 5.5	153.5	13h08	Avenue du Rond-Point	←	#			
14	Km 5.8	153.2	13h09	Rue des Ecureuils	↑	#			
15	Km 6.7	152.3	13h10	Rue du Verger	↑	#			
16				Rue de Hamerenne	↑	#			
17	Km 6.8	152.2	13h11	Rue Hierdeau	↑	#			
18	Km 7.6	151.4	13h12	Rue de Saint Hubert	↑	#			
19				Rue de Rametenne	↑	#			
20	Km 9.9	149.1	13h15	Rue des Rouges Terres	↑	#			
21				Rue du Fays	↑	#			
22	Km 14.3	144.7	13h21	Rue du Congo	↑	#			
23	Km 14.6	144.4	13h22	Rue du Kiosque	↑	#			
24				Avenue de Ninove	→	# Avenue de Ninove			RAVI
25	Km 15.9	143.1	13h24	Avenue de Ninove 1^{er} passage de la ligne d'arrivée	↑	# Ligne d'arrivée		RUSH	
26	Km 31.8	127.2	13h48	2 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée					
27	Km 47.7	111.3	14h12	3 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée				RUSH	GPM
28	Km 63.6	95.4	14h36	4 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée					GPM
30	Km 79.5	79.5	15h00	5 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée				RUSH	GPM
31	Km 95.4	63.6	15h24	6 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée					GPM
32	Km 111.3	47.7	15h48	7 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée				RUSH	GPM
33	Km 127.2	31.8	16h12	8 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée					GPM
34	Km 143.1	15.9	16h36	9 ^{ème} passage de la ligne d'arrivée					
35	Km 159	0.0	17h00	10^{ème} passage et arrivée finale					

MGL 2015

Randonnée Cycliste, 15.778 (km) : Jemelle -> Jemelle
(0 votes; 0), 0 commentaire(s)

Famenne



Informations générales

Localité de départ	Jemelle
Localité d'arrivée	Jemelle
15.778 km	Altitude min. 170 Altitude max. 307 Dénivelé Tot. + 295 Dénivelé Tot. - -297
Activité	Randonnée Cycliste
Difficulté	Basse
Type de sol	Route
Type de parcours	Non officiel
Parcours balisé	Non
Parcours testé par l'auteur	Non
Dernière mise à jour	07/01/2015
Identifiant du parcours	4369577

Notes de l'auteur

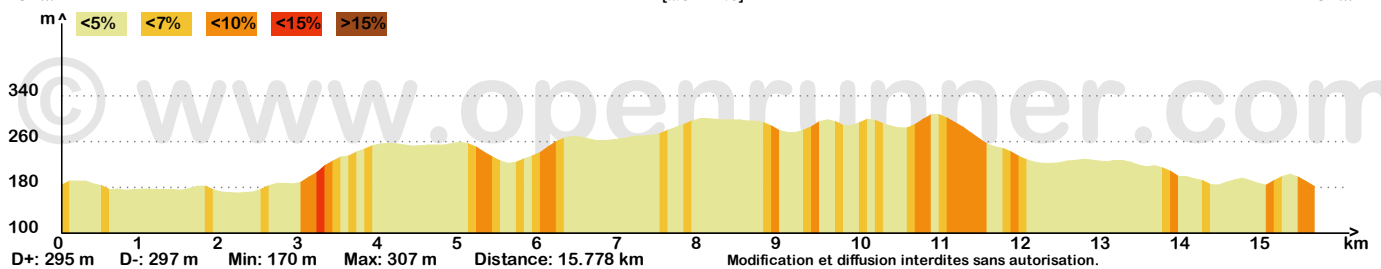
Aucune
Mots-clés Aucun

Mes notes

JEMELLE

[MGL 2015]

JEMELLE



Modification et diffusion interdites sans autorisation.